JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

DÉPARTEMENT DES FINANCES

SERVICE DES CONTRIBUTIONS

BUREAU DES PERSONNES MORALES ET DES AUTRES IMPÔTS

2, rue des Esserts
CH-2345 Les Breuleux

t +41 32 420 44 00
f +41 32 420 44 01
secr.pmo@jura.ch

Formule intercalaire
529

LISTE DES RETRIBUTIONS ET INDEMNITES VERSEES EN 2018

☐ **Aucun montant versé de plus de Fr. 500.--**

Cette formule, dûment remplie et signée, est à remettre au Bureau des personnes morales et des autres impôts, rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux.

Nom et prénom des bénéficiaires	Numéro de contribuable (A laisser en blanc)	Commune de domicile	Fonction dans la société (A indiquer obligatoirement)	Rétributions et Indemnités diverses 2018 Fr.

TOTAL : ces sommes doivent correspondre aux montants figurant dans les comptes de la société

- Seules les rétributions et indemnités de plus de Fr. 500.-- versées par la société sont à mentionner ci-dessus.

- Les rétributions et indemnités diverses versées par la société comprennent :

- les montants versés aux membres du comité, directeurs, entraîneurs, moniteurs, animateurs et professeurs de cours, etc…
- les montants versés pour lavage et entretien d'équipements, de maillots, de matériel, etc…
- les jetons de présence, vacations, salaire, etc…
- les montants versés pour frais de déplacements et autres frais généraux, téléphones, etc…

- Les bénéficiaires devront déclarer les montants touchés dans leur déclaration d'impôt et pourront déduire soit une déduction forfaitaire de 20%, soit les frais effectifs si ces derniers sont supérieurs (selon justificatifs ou décompte de frais annexés).

Cette formule doit être remplie de manière correcte et conforme à la vérité.
En cas d'infraction, les dispositions des art. 198 et 199 de la loi d'impôt sont applicables.

Certifié exact et complet
Sceau et signature de la société
Le caissier : Le président :

_____ , le _____ _____

F529618 JU 012